

PARCOURS D'ÉTUDES
2019-2020
CINÉTOGRAPHIE/ANALYSE ET ÉCRITURE DU MOUVEMENT LABAN

CATEGORIE
Discipline principale

NIVEAU
2^{ème} cycle supérieur

2^{ème} cycle supérieur (années 1 & 2)
Diplôme d'analyse et écriture du mouvement –
Cinétographie Laban

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS
2 ans - 120 ECTS.

A titre exceptionnel, une année supplémentaire peut être accordée, sur demande de l'élève, après avis de l'équipe pédagogique.
Formation organisée en sessions de 4 jours au plus.

1 / 7

PROFESSEURS

Noëlle SIMONET : professeure principale référente, cinétographie et application de la cinétographie et pratique somatique

Olivier BIORET : cinétographie et application de la cinétographie

Sophie ROUSSEAU : formation musicale

Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et contextualisation historique

François MEÏMOUN : méthodologie de la recherche

CONCOURS D'ENTRÉE 2019/2020

Dates d'inscription : du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2019 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr

Dates des épreuves : 1^{ère} quinzaine de septembre 2019 (sous réserve de modification)

La sélection est ouverte aux candidats :

Titulaires du diplôme de 1^{er} cycle supérieur en Notation du mouvement Laban délivré par le CNSMDP.

Ou remplissant les trois conditions suivantes :

Justifier d'un niveau équivalent au diplôme de 1^{er} cycle supérieur en Notation du mouvement Laban ;
Artistes de la danse (interprète-chorégraphe), professeurs de danse et autres professionnels du mouvement ou chercheurs s'intéressant à l'art chorégraphique ayant développé une bonne mémorisation du mouvement ;
Détenir un Baccalauréat ou diplôme équivalent.

Pour les candidats ne répondant pas à une des conditions fixées au 3^e et 4^{ème} point, le directeur de l'établissement, après avis de l'équipe pédagogique, peut leur accorder, à titre dérogatoire et sur demande motivée du candidat, l'autorisation de se présenter aux épreuves d'admission.

Epreuves d'admission :

Dossier de 5 pages environ exposant les deux projets de spécialisation que le candidat envisage de réaliser pendant sa formation. Au choix :

- établissement d'une partition et transmission d'une œuvre d'après partition
- établissement d'une partition et enseignement de la cinétographie.

Un entretien d'une durée de 20 à 30 minutes où le candidat expose ses motivations à poursuivre la formation en 2^{ème} cycle. Il présente oralement les deux projets de spécialisations choisies puis les perspectives professionnelles qu'il envisage de mettre en œuvre une fois son diplôme obtenu.

Le jury est constitué de membres internes et externes à l'établissement.

Le jury établit une liste des candidats admis, le cas échéant complétée d'une liste d'attente.

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée en 2^{ème} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront, s'il s'agit leur première inscription au Conservatoire, présenter avant le 10 décembre 2019, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Objectifs

Approfondissement de connaissances :

Acquérir un niveau de spécialisation en cinétographie,

Acquérir un niveau de maîtrise permettant une mise en application des autres référentiels labaniens : études labaniennes du mouvement et application de la cinétographie.

Développement approfondi d'une réflexion critique sur les modes d'utilisation de la cinétographie.

Transcription :

2 / 7

Établir une partition d'une œuvre chorégraphique ou d'un extrait d'œuvre avec son introduction et son glossaire,

Utiliser selon le contexte la cinétographie ou les trois domaines des études labaniennes.

Transmission :

Transmettre, dans un contexte professionnel, une œuvre chorégraphique à partir d'une partition en cinétographie, contextualiser l'œuvre et développer un point de vue lors de sa mise en scène et de son interprétation.

Enseignement :

Utiliser la symbolisation du mouvement et l'analyse labanienne du mouvement dans le cadre d'ateliers d'improvisation et de composition,

Enseigner la cinétographie (public amateur ou professionnel).

Savoir identifier et utiliser le corpus noté dans un cadre pédagogique.

Contenu

Semestre 1 et 2

Trois unités d'enseignements (UE).

Unités d'enseignements		ECTS	Volumes horaires
UE 1	La cinématographie	20	130 heures réparties :
	Cinématographie – cours et ateliers –		50 heures
	Cinématographie - travaux personnels -		80 heures
UE 2	Séminaire transmission	20	67 heures réparties :
	Cinématographie		12 heures
	Méthodologie de la recherche		2 heures + 3 heures/étudiant
	Relation danse musique		18 heures
	Technique somatique /AFCMD		6 heures
	Méthodologie de la transmission et Re création		6 heures
	Culture chorégraphique		6 heures
	Etudes labaniennes		12 heures
UE 3	Séminaire Enseignement	20	68 heures réparties :
	Etudes labaniennes		30 heures
	Cinématographie		18 heures
	Méthodologie de l'enseignement		8 heures
	Application de la cinématographie		4heures
	Enseigner la cinématographie		2 heures
	Création à partir de la partition		2 heures

3 /7

Formation organisée en 6 sessions au moins

Les sessions comprennent :

Cours magistraux

Cinématographie – approfondissement, travail complexe de groupe, partenaire, sol, portés et mobilité des mains, des doigts et du visage. Manipulation d'objets
 Analyse des partitions musicale

Deux séminaires thématiques

Contextualisation d'un projet à partir d'études de cas

Transmettre une œuvre chorégraphique à partir d'une partition

Enseigner la cinématographie, recherche et création dans le domaine de la cinématographie

Matières enseignées au cours des séminaires

Cinématographie, application de la cinématographie et études labaniennes du mouvement
 Relation danse - musique
 Technique somatique/AFCMD
 Culture chorégraphique
 Méthodologie de la transmission et re-création et de l'enseignement de la cinématographie
 Méthodologie de la recherche

Chaque séminaire comprend

Mises en situation pratique, en lien avec la formation supérieure en 1er cycle de cinématographie ou la formation du danseur/interprète dispensées au CNSMDP :

Noter à vue lors de la transmission ou de la répétition d'une œuvre

Observer la transmission d'une œuvre

Transmettre un extrait d'une œuvre

Enseigner la cinématographie

Mener un atelier de composition ou d'improvisation avec l'application à la cinématographie

Ateliers pratiques en analyse labanienne du mouvement, analyse musicale, culture chorégraphique et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

Master classes avec des spécialistes de la thématique

Temps de synthèse avec le professeur responsable de la formation.

Les séminaires thématiques sont accessibles aux élèves de 2^{ème} cycle supérieur en formation du danseur.

Un stage d'échange (optionnel)

Dans un établissement d'enseignement supérieur en danse en France ou à l'étranger (à titre d'exemple, Université Paris 8, CNDC, Institut del Teatre de la Diputacio de Barcelona, etc.) au sein duquel l'élève suit un programme de cours comparable à celui d'une ou plusieurs unités d'enseignement et/ou d'un ou plusieurs séminaires inclus dans le cursus d'études de 2^{ème} cycle supérieur du CNSMDP. Ce programme fait l'objet d'une convention validée par le directeur de la structure d'accueil ainsi que par le directeur du CNSMDP, après avis du responsable de la formation. Dans ce cadre, l'élève peut également réaliser un de ses projets de recherche.

Semestre 3 et 4

Trois unités d'enseignement (UE)

Unités d'enseignements		ECTS	Volume horaires annuels
UE 1	Projet personnel majeur	30	290 heures
UE 2	Projet personnel mineur	20	210 heures
UE 3	Méthodologie de la recherche pour les projets personnels	10	1 heure/étudiant

4 /7

Chaque UE comprend deux spécialisations, choisies par l'étudiant parmi quatre parcours :

Parcours de spécialisation	Majeure	Mineure
1	Établissement de partitions	Transmission - Mise en scène d'une oeuvre
2	Établissement de partitions	Enseignement de la cinématographie
3	Transmission - Mise en scène d'une oeuvre	Établissement de partitions
4	Enseignement de la cinématographie	Établissement de partitions

Parcours 1

Établir la partition d'une oeuvre chorégraphique de groupe ou d'un extrait d'oeuvre ou d'un corpus de mouvements doté d'un potentiel pour la recherche d'une durée de 10 à 15 min (équivalant à 60 à 80 pages, en fonction de la complexité de l'écriture de l'oeuvre notée), accompagnée d'une introduction, d'un glossaire et d'une analyse stylistique de l'oeuvre de 10 à 15 pages.

Transmettre et mettre en scène un solo ou une chorégraphie de groupe d'une durée de 5 à 10 min et produire un rapport de 5 pages relatant l'expérience de transmission et y joindre un document audiovisuel.

Parcours 2

Établir la partition d'une œuvre chorégraphique de groupe ou d'un extrait d'œuvre ou d'un corpus de mouvements doté d'un potentiel pour la recherche d'une durée de 10 à 15 min (équivalent à 60 à 80 pages, en fonction de la complexité de l'écriture de l'œuvre notée), accompagnée d'une introduction, d'un glossaire et d'une analyse stylistique de l'œuvre de 10 à 15 pages.

Enseigner la cinétographie et rédiger un rapport de 5 à 10 pages sur l'expérience avec la possibilité de joindre un document audiovisuel.

Parcours 3

Transmettre et mettre en scène un solo ou une chorégraphie de groupe d'une durée de 10 à 15 min et produire un rapport de 10 à 15 pages et un document audiovisuel relatant l'expérience de la transmission.

Établir la partition d'une œuvre chorégraphique de groupe, d'un extrait d'œuvre ou un corpus de mouvements doté d'un potentiel pour la recherche d'une durée de 10 min (équivalent à 60 pages, en fonction de la complexité de l'écriture de l'œuvre notée), accompagnée d'une introduction, d'un glossaire et d'une analyse stylistique de l'œuvre de 10 pages.

Parcours 4

Enseigner et rédiger un cycle de 10 cours de cinétographie et faire un rapport de 10 à 15 pages sur l'expérience de l'enseignement et y joindre un document audiovisuel.

Établir la partition d'une œuvre chorégraphique de groupe, d'un extrait d'œuvre ou un corpus de mouvements doté d'un potentiel pour la recherche d'une durée de 10 min équivalent à environ 60 pages, en fonction de la complexité de l'écriture de l'œuvre notée), accompagnée d'une introduction, d'un glossaire et d'une analyse stylistique de l'œuvre de 10 pages.

Pour les semestres 3 et 4, les UE sont organisées en :

Mises en situation pratiques

L'élève, en fonction de la nature de ses projets personnels, définit et met en place le cadre des mises en situation pratique, en lien avec le responsable de la formation.

Transcription à vue dans une compagnie, un conservatoire ou une école de formation du danseur

Transmission d'une œuvre ou d'un corpus de mouvement avec des danseurs amateurs ou professionnels ou en formation

Enseignement de la cinétographie à des individus ou des groupes (compagnie, école, conservatoire, associations)

Stage d'échange (optionnel)

Dans un établissement d'enseignement supérieur en danse en France ou à l'étranger (à titre d'exemple Paris 8, CNDC, Institut del Teatre de la Diputacio de Barcelona, etc.) au sein duquel l'élève suit un programme de cours comparable à celui d'une ou plusieurs unités d'enseignement et/ou d'un ou plusieurs séminaires inclus dans le cursus d'études de 2^{ème} cycle supérieur du CNSMDP. Ce programme fait l'objet d'une convention validée par le directeur de la structure d'accueil ainsi que par le directeur du CNSMDP, après avis du responsable de la formation. L'élève peut également, dans ce cadre, réaliser un de ses projets de recherche.

Conférences (elles peuvent être menées en partenariat avec une université française ou une institution culturelle (CND, CDC, CCN, etc.) sur les sujets tels que :

La question des droits d'auteur

Identifier les réseaux professionnels et de recherche.

L'archivage en danse

Vendre ou diffuser son projet en lien avec la cinétographie

Suivi individuel

Proposé à l'élève en fonction de l'avancée de ses travaux personnels sous forme de :

Suivi personnalisé assuré par le professeur responsable de la formation

Accompagnement individuel ou en groupe en méthodologie de la recherche, formation musicale, culture chorégraphique et analyse labanienne du mouvement. Les heures sont réparties en fonction du nombre d'élèves inscrits en cursus de notation Benesh et Laban.

Pour chaque élève, la durée totale du suivi personnalisé est de 20 heures. Ces heures sont réparties entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année d'études (en 1^{ère} année entre 5 et 7 heures, en 2^{ème} année entre 13 et 15 heures).

Évaluation des enseignements

Les unités d'enseignement permettent l'obtention de crédits européens dont le nombre et les modalités d'attribution sont définis par l'établissement.

120 crédits sont requis pour l'obtention du diplôme.

Les unités d'enseignement donnent lieu à une évaluation continue et à une évaluation terminale :

Semestres 1 et 2 : évaluation continue

Elle porte sur la maîtrise de l'analyse et de l'écriture en cinétographie Laban et sur les bilans effectués à l'issue des séminaires Transmission et Enseignement.

Chaque UE fait l'objet d'une épreuve appliquée et écrite, notée sur 20, évaluée à la fin du semestre 2

UE 1 - cinétographie : Réalisation d'un ensemble de partitions mettant en jeu les notions abordées au cours des sessions.

UE 2 - séminaires Transmission : Réalisation d'un rapport dans lequel l'élève transcrit sa réflexion sur la spécificité et les enjeux de la transmission d'une œuvre à partir d'une partition.

UE 3 - séminaires Enseignement : Réalisation d'un rapport dans lequel l'élève transcrit sa réflexion sur la spécificité et les enjeux de l'enseignement de la cinétographie Laban et ses applications pédagogiques.

Semestres 3 et 4 : évaluation terminale

Elle porte sur la réalisation d'un mémoire composé de deux projets personnels (suivant le parcours choisi). Au terme du semestre 4, l'évaluation des UE 1, 2 et 3, notées sur 20, donne lieu à un examen devant un jury.

Ce jury est désigné par le directeur de l'établissement. Il comporte au moins trois membres, dont :

Président : le directeur des études chorégraphiques ou son représentant ;

Autres membres : deux spécialistes en cinétographie Laban.

La nature des épreuves varie en fonction du parcours de spécialisation choisi :

Parcours 1

UE 1 : Établissement d'une partition (coefficient 4) : document à remettre 5 semaines avant l'examen ;

UE 2 : Transmission - mise en scène, interprétation d'une partition (coefficient 2) : reconstruction d'une pièce chorégraphique à partir d'une partition. La captation vidéo de la reconstruction réalisée et la partition de la pièce remontée doivent être remises 1 semaine avant l'examen ;

UE 3 : Méthodologie de la recherche pour les projets personnels (coefficient 1) : présentation d'une durée 20 minutes de la partition et analyse de l'œuvre notée ; entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury.

Parcours 2

UE 1 : Établissement d'une partition (coefficient 4) : document à remettre 5 semaines avant l'examen ;

UE 2 : Enseignement de la cinétographie Laban (coefficient 2) : rapport sur l'expérience de l'enseignement. Document à remettre 5 semaines avant l'examen ;

UE 3 : Méthodologie de la recherche pour les projets personnels (coefficient 1) : présentation d'une durée 20 minutes de la partition et analyse de l'œuvre notée ; entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury.

6 / 7

Parcours 3

UE 1 : Transmission - mise en scène, interprétation d'une partition (coefficient 4) : reconstruction d'une pièce chorégraphique à partir d'une partition : la captation vidéo de la reconstruction réalisée et la partition de la pièce remontée doivent être remises 1 semaine avant l'examen.

UE 2 : Établissement d'une partition (coefficient 2) : document à remettre 5 semaines avant l'examen ;

UE 3 : Méthodologie de la recherche pour les projets personnels (coefficient 1) : devant le jury, transmission à des danseurs d'un extrait de l'œuvre remontée dans l'UE 1 (temps de transmission : 40 minutes) ; entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury.

Parcours 4

UE 1 : Enseignement de la cinétographie Laban (coefficient 4) : recueil de cycle de cours : document à remettre 5 semaines avant l'examen ;

UE 2 : Établissement d'une partition (coefficient 2) : document à remettre 5 semaines avant l'examen ;

UE 3 : Méthodologie de la recherche pour les projets personnels (coefficient 1) : Enseignement d'un cours de cinétographie Laban à des étudiants en 1^e cycle en cinétographie Laban / analyse et écriture du mouvement. Le choix du sujet enseigné est tiré au sort quinze jours avant l'examen (temps d'enseignement : 40 minutes) ; entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury.

Validation des UE

Une UE est validée dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 10 / 20. Les ECTS correspondants sont attribués.

Les élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 et 2 sont autorisés à accéder en 2^{ème} année du 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur.

A l'issue du semestre 3, l'élève souhaitant différer la validation par contrôle terminal des UE 1, 2 et 3 doit en faire la demande écrite. Avec l'accord du directeur d'établissement et de l'équipe pédagogique, il peut être autorisé à se présenter à une prochaine session d'examen devant le jury, au terme d'une année scolaire supplémentaire. Il ne pourra bénéficier d'aucun enseignement, suivi personnalisé ou accompagnement de l'équipe pédagogique durant cette période.

Délivrance du diplôme

Le diplôme de 2^{ème} cycle supérieur est délivré aux élèves ayant validé l'ensemble des UE.

Une note globale est attribuée. Elle est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues au contrôle continu des semestres 1 et 2 et des notes obtenues au contrôle terminal du semestre 4. La note de contrôle continu compte pour 50% de la note globale.

Il est décerné avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

Assez Bien : 12 à moins de 14

Bien : 14 à moins de 16

Très Bien : 16 et 20

Sur proposition de l'équipe pédagogique, après examen du bilan d'évaluation, et avec l'accord du directeur de l'établissement, les élèves de deuxième année n'ayant pas obtenu les 60 ECTS requis peuvent être, exceptionnellement, autorisés à se présenter à nouveau aux épreuves du contrôle terminal de l'année universitaire suivante, sous réserve de s'acquitter des droits de scolarité.